



Abortion Rights
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à
l'avortement au Canada

*Votre
« voix pour le choix »*

Le seul organisme politique pancanadien de défense du libre choix

C.P. 2663, SUCC. Main, Vancouver, C.-B. V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Exposé de position n° 100

Pourquoi la CDAC appuie-t-elle la justice reproductive?

La CDAC promeut le concept de justice reproductive parce que nous savons que la santé et les droits sexuels et reproductifs de nombreux membres de diverses communautés sont démesurément opprimés et marginalisés. Pensons notamment aux communautés GLBTQ (gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres et allosexuels), aux autochtones, aux groupes ethniques, aux jeunes, aux personnes handicapées, et aux autres groupes vulnérables. Afin d'assurer la justice pour tous, il faut enrayer les inégalités fondamentales.

Qu'est-ce que la justice reproductive?

Le concept de la justice reproductive a été élaboré aux États-Unis par des femmes de couleur qui estimaient que le mouvement pro-choix ne tenait pas compte de leurs différents points de vue sur la façon dont leurs collectivités et elles-mêmes peuvent parvenir à l'autodétermination. Ces femmes ont élargi le champ d'étude, car elles percevaient un lien très étroit entre le destin reproductif d'une femme et ses conditions de vie dans sa collectivité.

La définition suivante de la justice reproductive est celle d'un réseau local de femmes de couleur militant pour la justice reproductive, The SisterSong Women of Color Reproductive Justice Collective, qui représente les populations ethniques et autochtones aux États-Unis :

« La justice reproductive est une analyse intersectionnelle qui examine la santé reproductive du point de vue de la justice sociale. La justice reproductive se définit simplement comme le droit de la personne d'avoir un enfant, de ne pas avoir d'enfant et d'élever nos enfants dans des milieux sains et sécuritaires. Proprement dit, il y a justice reproductive lorsque les femmes et les filles ont le pouvoir et les ressources économiques, sociaux et politiques nécessaires pour prendre de saines décisions au sujet de leur corps, [de leur travail,] de leur sexualité et de leur reproduction, pour elles-mêmes, leur famille et leur communauté, dans tous les domaines de leur vie. »¹ (traduction libre)

En 2005, le regroupement Asian Communities for Reproductive Justice (ACRJ) a proposé une définition élargie de la justice reproductive, soit « *le bien-être physique, mental, spirituel, politique, social et économique complet des femmes et des filles, fondé sur la protection et le respect total de leurs droits de la personne* ».

¹ http://www.sistersong.net/index.php?option=com_content&view=article&id=140&Itemid=42

Bien que le droit à l'avortement demeure toujours la priorité de la CDAC, nous reconnaissons que l'avortement n'est qu'un seul des aspects de la justice reproductive. Voici un autre extrait de SisterSong digne de mention :

« L'un des principaux problèmes sur lequel se penche la justice reproductive est que la question de l'avortement est traitée séparément des autres questions de justice sociale qui touchent les communautés de couleur : les questions de justice économique, l'environnement, les droits des immigrants, les droits des personnes handicapées, la discrimination fondée sur la race et l'orientation sexuelle et bien d'autres préoccupations au sein des communautés. Ces problèmes influencent directement la prise de décision individuelle des femmes. En se concentrant plutôt globalement sur l'oppression reproductive — la domination et l'exploitation de femmes, de filles et d'autres personnes par leur corps, leur sexualité, leur travail et leur reproduction — au lieu de viser plus étroitement la protection du droit légal à l'avortement, SisterSong développe une vision plus englobante de la façon de créer un nouveau mouvement. »²

Les besoins en matière de justice reproductive au Canada

Selon la CDAC, il y a toute une gamme de besoins en matière de justice reproductive au Canada. Nous appuyons donc les programmes et droits suivants (à tout le moins) pour rendre justice à toutes les femmes et à tous les groupes marginalisés :

- un programme de garde d'enfants universel et abordable;
- un soutien complet pour permettre aux femmes et aux personnes transgenres de porter et d'élever les enfants qu'elles désirent, tout en assurant le respect total de leur dignité et de leurs droits de la personne en vertu de la loi;
- le financement complet de la contraception au Canada par le régime d'assurance-maladie;
- une aide à l'étranger visant les avortements sécuritaires dans les programmes canadiens de santé maternelle, ainsi qu'une augmentation du financement des programmes de planification familiale dans les pays en voie de développement;
- une stratégie nationale en matière d'habitation;
- des lois sur l'équité salariale;
- un revenu de subsistance garanti pour tous;
- une compensation pour le travail d'aidant naturel non rémunéré;
- un accès exempt de discrimination au travail et aux soins de santé des personnes GLBTQ;
- les droits de la personne et du travail des travailleurs du sexe, la décriminalisation complète de la prostitution, des services de réduction des méfaits et des services de transition pour ceux et celles qui veulent se retirer de l'industrie;
- une enquête publique sur les meurtres et les disparitions de femmes autochtones;
- l'égalité complète pour les peuples autochtones et l'élimination de la discrimination et du colonialisme;
- l'amélioration des programmes de lutte contre la violence faite aux femmes;
- la reprise du financement des groupes pour l'égalité des femmes
- la reprise du registre des armes d'épaule, du Programme de contestation judiciaire et du questionnaire détaillé de recensement;
- le droit de « mourir dans la dignité » pour les malades en phase terminale, bien balisé, de pair avec la mise en place de solutions de rechange.

² http://www.sistersong.net/index.php?option=com_content&view=article&id=141&Itemid=81